



# Association Sportive

## Demande de Subvention

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association

Nom de l'association : .....

.....

.....

# État des licenciés sportifs et arbitres officiels **Saison 2008 - 2009**

**À retourner avant le 15 mars 2010**

au Conseil général du Loiret  
Service Culture, Sports et Jeunesse  
3 rue de Chateaubriand  
45100 Orléans La Source

Cadre réservé au Service Instructeur

Numéro de tiers : .....

Numéro de dossier : .....

# Aide aux associations sportives

## Règlement de l'aide

### Nature de l'aide

Aide aux associations sportives du Département calculée sur la base de leurs licenciés sportifs et arbitres officiels.

### Bénéficiaires

Toutes les associations du Loiret affiliées à une fédération, reconnues par le Ministère en charge des sports et par le mouvement sportif, à l'exclusion des clubs corporatifs ou de sport en entreprise étant précisé que ces clubs sont appréciés comme tels lorsque l'association est réservée aux membres de la société ou de l'administration dont elle est issue et/ou lorsqu'elle reçoit des aides financières de son entreprise ou administration.

### Principales caractéristiques de l'aide

L'aide départementale est accordée une fois l'an selon les effectifs de la dernière saison, à raison de :

- 6 euros par licencié (toutes catégories confondues) ;
- 12 euros par arbitre officiel.

Pour les Clubs affiliés aux fédérations UFOLEP, FSCF et FSGT :

- 3 euros par licencié.

Pour les Clubs affiliés aux fédérations EPMM, EPGV, USEP, UGSEL, UNSS et FNSU :

- 1,50 euros par licencié.

Les licences délivrées à titre gratuit ou journalières ne sont pas comptabilisées.

Les informations transmises sont rapprochées des états de synthèse, à valeur de référence, fournis par les Comités Départementaux.

Les notifications de subventions sont remises en mains propres aux associations par les Conseillers généraux à l'occasion d'une réception officielle.

La présence indispensable du représentant du club ou toute autre personne désignée par les statuts à la réception de remise des dotations, conditionne le versement effectif de la subvention sur le compte de l'association par simple mandat administratif.

### Dossier à fournir

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- la liste des sportifs licenciés de la dernière saison faisant état du nom, prénom et n° de licence ;
- le dernier bilan financier de l'association signé du Président ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

**Date limite de réception des dossiers au Conseil général :**

**Le lundi 15 mars 2010**

### Contact

Conseil Général du Loiret  
Direction de la Solidarité et Services Culturels  
Service Culture, Sports et Jeunesse  
3 rue de Chateaubriand – 45100 Orléans La Source  
Tel : 02 38 25 47 92 et 93 — dsd@cg45.fr

# Présentation de votre association

## Identification de votre association :

Nom de votre association .....

Sigle de votre association .....

Adresse du **siège social** de votre association .....

Code postal..... Commune .....

Téléphone..... Fax.....

Courriel .....

Adresse site Internet .....

Adresse de correspondance, si différente du siège social .....

Code postal..... Commune .....

## Identification du responsable de l'association :

§ Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Prénom et Nom .....

Qualité .....

Téléphone..... Courriel .....

## Renseignements administratifs et juridiques :

Déclaration en Préfecture le..... à .....

N° de récépissé en Préfecture.....

Date de publication au Journal Officiel.....

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

non  oui, en ce cas, vous précisez le(s) quel(s) :

Type d'agrément	attribué par	en date du
.....	.....	/ /
.....	.....	/ /

## Renseignements nécessaires à l'instruction du dossier :

Discipline sportive .....

Fédération d'affiliation .....

N° d'affiliation .....

Nombre total d'adhérents licenciés toutes catégories confondues pour la **saison 2008-2009** <sup>(1)</sup> .....

Nombre total d'adhérents arbitres officiels pour la **saison 2008-2009** .....

<sup>(1)</sup> ne pas compter les licences gratuites ou journalières

Je soussigné(e), ..... (nom, prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait, le..... à.....

Signature :

# Bilan financier

Bilan financier de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Vous pouvez remplir le modèle ci-après ou joindre votre propre document.

DEPENSES	MONTANT €	RECETTES	MONTANT €
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de service	€	- Marchandises	€
- Achats non stockés de matières et fournitures	€	- Prestations de services	€
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	- Produits des activités annexes	€
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	€	74 - Subventions d'exploitation	
- Fournitures administratives	€	(Précisez si perçu ou à percevoir)	
- Autres fournitures	€	- État (à détailler) :	
61 - Services extérieurs		_____	€
- Sous-traitance générale	€	_____	€
- Locations mobilières et immobilières	€	_____	€
- Entretien et réparation	€	_____	€
- Assurances	€	_____	€
- Documentation	€	- Région(s) : _____	€
- Divers	€	_____	€
62 - Autres services extérieurs		- Département(s) : _____	€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	_____	€
- Publicité, publications	€	- Commune(s) : _____	€
- Déplacements, missions et réceptions	€	_____	€
- Frais postaux et de télécommunication	€	- Organismes sociaux (à détailler) :	
- Services bancaires	€	_____	€
- Divers	€	_____	€
63 - Impôts et taxes		_____	€
- Impôts et taxes sur rémunérations	€	- Fonds européens	€
- Autres impôts et taxes	€	- CNASEA (emplois aidés)	€
64 - Charges de personnel		- Autres (à détailler) :	
- Rémunérations du personnel	€	_____	€
- Charges sociales	€	_____	€
- Autres charges du personnel	€	75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante	€	- Cotisations	€
67 - Charges exceptionnelles	€	- Autres	€
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	€	76 - Produits financiers	€
		77 - Produits exceptionnels	
		- Sur opérations de gestion	€
		- Sur exercices antérieurs	€
		78 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	
			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>€</b>
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
- Rémunérations du personnel	€	- Bénévolat	€
- Charges sociales	€	- Prestations en nature	€
- Autres charges du personnel	€	- Dons en nature	€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>€</b>

Décrire brièvement l'utilisation de la subvention perçue en 2009 au titre de l'aide aux licenciés et arbitres officiels

.....

.....

.....

.....